BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Lawrence Long à Evelyn M. De Buys ; H. J. Grosch à Bessie Adams ; Jacob Berry à Hattie J. Donovan ; Cyrus W. Elrod à Elysabeth Beach ; Louis Brown à Rachel Bell : François Janandot à Cora L. Werling.

NAISSANCES.

Mmes Bert G. Wilson, un garçon ; Cosmo Messina, un gargon ; Hy. Master, un garçon ; Geo. W. Rail, une fille ; W. M. Destor, un garçon ; J. M. Hansen, un garçon ; Gustave Lépine, un garçon ; Chas McCarthy, une fille ; A. Zibilich, un garçon ; Chas M. Wagner, une fille ; Michael T. Lohr, une fille ; G. J. Heinrich, une fille ; Jno. F. Hogan, une fille ; Joseph Mc Namara, une fille ; Chas J. Kern, une fille.

DÉCES.

Lou Weibel, 37 ans, 708 Toulouse; Philip Brandenberg, 54 ans, 2813 Dumaine; Clémentine S. Chappelier, 51 ans, 234 Morgan; Isaac Meyer, 84 ans, 5351 Chestnut; F. H. Tingston, 1 an, 909 Atlantique; Eunice Fallen, 19 ans, 2311 Louisiana; Ruby V. Briant, 14 mois, 1551 N. Prieur ; Emma O. Seidler, 7 mois, 1539 Magasin ; Wm Hohnberg, 65 ans, 1813 Champs-Elysées ; Lizzie Marx, 43 ans, Hôpital Touro ; Nathan Michel, 6 ans, 2400 Iberville.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Paul Wissnach vs Grenier et Sitterle Art Glass Co., réclamation de $247 17.

John King vs Jake Messina, réclamation de $255 85.

Mme Marie Horaist vs René Horaist, demande de divorce.

Demandes d'émancipaton :

Robert J. Wilkinson, L. E. McMorris.

Successions ouvertes :

Wm D. Winston, Hardin Marshall, Chas Holle Sr, Isaac McMorrie, Katherine Schumacher.

Geo. Steinert vs N. O. Ry and Lt Co., action en dommages de $25,050.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. ADCOCK.

Comparution :

Edgar Eagan, port d'arme cachée.

Affaire abandonnée :

Philip Zammit, actes de violence.

Acquitté :

James Hicks, blessure.

Condamnations :

Walter Bouguler, actes de violence, $25 d'amende ou 60 jours de prison; Pearl Hoffman, usage de morphine, $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Mis sous caution :

Philip Zammit, menaces.

Envoyé devant la Cour Criminelle:

Walter Bozonnier, violation de l'acte 84 de 1908.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Mme Chas Stieffel à Mme Camille Smith, terrain, Orléans, Dauphine, St-Pierre et Bourgogne, $2800.

Jacob Emmer, Sr., à Désiré Riche portion, Claiborne, Robertson, Lesseps et Poland, $230.

George Gund à Oscar A. Schneidau, terrain, Erato, Roman, Prieur et Thalie, $1000.

Hibernia Homestead Ass'n à Arthur Landry, terrain, Pierce, Scott, Palmyre et Cleveland, $900.

William Mohr à Thomas Capo, terrain, Bernadotte, St-Patrick, Perdido et Toulouse, $850.

Stylianos E. Manusy et als à Geo. J. Cajoleans, intérêt dans deux terrains, Ste Anne, Dumaine, Solomon et Napoléon, $100.

Guillaume Ibos à Jean Pierre Carrere, deux terrains, Onzaga, Dorgenois, D'Abadie et l'allée Rousselin, $1.800.

Geo. M. Kloin et als à la American Homestead Co. terrain, Toulouse, David, St-Pierre et Solomon $1400.

L'acquuéreur à Maurice Serou, même propriété $1100

Joseph Pujol à Pierre Loustau, 2 terrains, Hagan, Dumaine, Rendon et Ste Anne $2000.

FAITS DIVERS.

Cinquantième anniversaire de l'attaque du Fort Sumter.

Hier a été célébré à la Nouvelle-Orléans et dans la plupart des villes du Sud, le cinquantième anniversaire du jour ou a été tiré le premier coup de canon pour la défense du Sud. Les vétérans confédérés du Camp Beauregard se sont réunis au Memorial Hall où de nombreux discours patriotiques ont été prononcés.

Les orateurs ont été : MM. B. P. Sullivan, qui a prononcé le discours d'ouverture ; Général W. J. Behan, qui a parlé de "Fredericksburg ; Gordon S. Levey a rappelé les faits d'armes de l'armée du général Beauregard au cours de la guerre civile ; Mme T. G. Harrison et B. R. Forman.

Plusieurs hymnes patriotiques ont été chantés par un chœur et la soirée s'est terminée à une heure avancée, au milieu du plus grand enthousiasme, par la présentation d'un portrait du général R. T. Beauregard par le camarade F. L. Richardson.

—Pittsburg, 12 avril.— Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire du premier coup de canon tiré contre le Fort Sumter, le 12 avril 1861, les sifflets de toutes les fabriques et ateliers de la ville ont fait retentir l'air pendant plusieurs minutes de leurs sons stridents.

Cette démonstration a été faite à la requête des postes de la Grande Armée de la République.

Pétitions adressées à la Commission des grâces.

Au nombre des demandes de pardon ou de commutation de sentence adressées à la Commission des Grâces de l'Etat qui se réunira cette semaine à la Nouvelle Orléans s'en trouve une d'un jeune forçat du nom d'Edward Lawrence condamné à vingt ans de travaux forcés pour vol à main armée.

Lawrence a adressé une lettre pathétique à la commission déclarant qu'il a été induit à un acte criminel par deux complices auxquels, poussé par la misère, il n'a su résister.

Le nommé Fabian Bouvy, condamné à neuf années de pénitencier pour avoir assassiné le professeur Fred S. Van Ingen, dans un train de la compagnie Texas-Pacific, près de Plaquemine, a aussi adressé une pétition à cette commission demandant son pardon.

La Commission des Grâces devait se réunir lundi dernier, mais par suite d'une indisposition du lieutenant-gouverneur Lambremont la séance a été renvoyée à une date ultérieure.

POUR CES
AIGREURS D'ESTOMAC
Vous ne pouvez pas prendre un meilleur remède que le fameux
HOSTETTER'S
Stomach Bitters

Douze commissaires électoraux reconnaissent leur culpabilité.

Douze des commissaires électoraux contre lesquels des mises en accusation avaient été récemment rapportées par le grand jury ont comparu hier devent la cour criminelle de district et ont plaidé coupables de violation de l'article 21 de la loi 152 de 1898.

Les inculpés, accompagnés de leurs avocats, MM. Lionel Adams et Joseph Generelly, ont comparu à 10:30 heures du matin devant les deux sections. A et B, de la cour criminelle, présidées respectivement par les juges Baker et Chrétien.

Leurs sentences seront prononcées par ces deux juges, vendredi 21 avril.

Les individus qui ont plaidé coupables sont : Joseph Glorias, Gus J. Yaeger, Thos. J. Cook et W. W. Ryan, commissaires du Sixième precinct du troisième ward; Wm C. McGawley, Thos. Kennedy, Joseph Henrich et John T. Carlin, commissaires du Premier precinct du même ward, et H. Sullivan, P. E. Dominique, J. Clever et Gustave Heingarten, commissaires du neuvième precinct du deuxième ward.

Ce sont ces derniers qui ont comparu devant le juge Baker ; ceux du troisième ward ont été traduits devant le juge Chrétien.

L'audience a été très brève. Les avocats des accusés ayant annoncé que leurs clients se reconnaissaient coupables, l'avocat de district Adams a dit que cette décision lui paraissait satisfaisante, et la date du prononcé de la sentence ayant été fixée, l'audience a été levée.

La violation de l'article 21 de la loi 152, dont les accusés se sont reconnus coupables, est passible d'une amende de 1,000 dollars et d'un emprisonnement ne pouvant dépasser une année.

Richard Meredith, capitaine de la prison de paroisse, accusé par le Grand Jury d'avoir illégalement gardé en sa possession les papiers d'un électeur, n'a pas plaidé coupable. Il sera traduit en jugement jeudi.

Les commissaires électoraux du sixième ward, à savoir : René L. Dorr, J. P. Whalon, W. J. Prudhomme et Henry Chappel, et ceux du 11me precinct du troisième ward: M. J. Aucoin, Chas T. Honiger, Joseph B. Norris et Wm H. Weber, contre lesquels des mises en accusation ont aussi été rapportées par le Grand Jury, seront traduits en jugement ce matin.

ACCIDENT FATAL

William J. Earnst, un enfant de 15 ans, a été victime d'un accident fatal hier soir un peu avant sept heures. Il se trouvait chez sa tante, Mme Chas Earnst, rue St Thomas 3314, et jouait en compagnie de Chas Hecker et Perry Eck, deux enfants de son âge, lorsque tout à coup il a sorti un revolver de sa poche, et le braquant contre sa bouche a pressé sur la détente.

Le coup est parti et Earnst est tombé grièvement blessé. Transporté chez le docteur C. F. Sauter, celui-ci a reconnu que tous les soins étaient inutiles. Le malheureux a expiré quelques minutes plus tard.

Une enquête faite par la police a démontré que Earnst s'était procuré l'arme il y a quelques jours et comme le revolver était vieux et rouillé il pensait qu'il n'était pas chargé. Ses amis ont dit à l'avocat de district que Earnst avait essayé de tirer avant sans aucun résultat.

Bonne Capture.

Le détective L. J Franz, de la maison D. H. Holmes, a opéré une bonne capture hier après midi en la personne de Ben F. Moore, alias B. C. Terry. L'individu était entré dans l'établissement et au moment d'en sortir s'était emparé de deux corsages en soie. M. Frantz qui se trouvait à la porte l'a arrêté au passage et l'a ensuite remis entre les mains du détective Mouney.

Conduit au poste de la police, Moore s'est reconnu coupable et a finalement avoué qu'il était un voleur de profession et était actuellement sous le coup d'une accusation de vol de $750 à Lac Charles.

Effondrement d'une corniche.

Une corniche en maçonnerie du bâtiment portant les Nos 501-509 rue Canal, coin Decatur, s'est effondrée hier après-midi vers deux heures, s'abattant avec fracas sur le trottoir au grand émoi des passants toujours très nombreux à cette heure de la journée. Par un hasard providentiel personne n'a été blessé et les dommages ont été purement matériels.

L'architecte de la ville, M. Christy, après un examen de l'immeuble, a ordonné que le reste de la corniche qui menaçait ruine fut abattu, ordre qui a été exécuté sur le champ par des pompiers.

Les actionnaires de l'Exposition.

Vingt-deux des 72 souscripteurs délinquants de la compagnie de l'Exposition Universelle ont réglé leurs comptes. Il ne reste plus à l'heure actuelle que 50 souscripteurs qui refusent d'effectuer les versements auxquels ils ont souscrits et qui conséquemment seront poursuivis devant la cour civile de district.

NOYE.

Earl Berry, un matelot du "Stranger" est accidentellement tombé d'un esquif qu'il dirigeait dans le fleuve au pied de la rue Henry Clay hier après midi, et s'est noyé. Son corps n'a pas été retrouvé.

Procès en dommages.

Le procès en dommages de 110,000 dollars, pour injures et diffamation, intenté par M. Valentine K. Irion à J. Rollo Knapp et Benjamin A. Ledbetter, sera plaidé aujourd'hui devant la cour civile de district.

QUE LE MOT 'CUTICURA' SONNE BIEN A MON OREILLE

Guérit Mon Bébé d'un Eczéma Irritant, Torturant qui se déclara quand il avait 3 ou 4 Semaines. Toutes Choses Imaginables Employées. 2 Savons et Une Boîte d'Onguent le Guérirent.

"Je ne saurais dire combien le mot 'Cuticura' sonne bien à mon oreille, car il a guéri mon bébé d'un eczéma irritant, torturant. Elle avait trois ou quatre semaines quand le mal parut sur sa tête. Je fis usage de tout ce qu'on peut imaginer et les noms de médecins se succédaient sans que rien la guérît. L'eczéma se déclara alors derrière son oreille et rendit celle-ci si malade que je craignais qu'elle ne la perdît. Je la soignai pendant des mois sans résultat. Le mal gagna son nez et ses yeux ne furent bientôt que des plaies. Je dus la garder dans une chambre obscure pendant deux semaines. Le docteur ne lui faisait aucun bien, et je cessai de l'appeler.

"Pendant environ deux semaines j'avais journellement fait usage pour elle du Savon Cuticura, j'achetai ensuite une boîte d'Onguent Cuticura que je commençai à employer. Une amélioration sensible se produisit dans la semaine. Je me servis en tout de deux pains de Savon Cuticura et d'une boîte d'Onguent Cuticura et mon bébé fut guéri de ses plaies. Ceci était en Novembre dernier, ses cheveux repoussent bien maintenant et elle n'a pas une cicatrice. Je ne saurais assez louer le Cuticura. Je puis maintenant mener mon enfant n'importe où et tout le monde s'étonne de la voir sans une plaie. De l'âge de quatre semaines à celui de trois ans elle n'a jamais été sans cette terrible éruption mais maintenant, grâce au Cuticura j'ai un enfant bien portant. Mme H. E. Householder, 2004 Rue Wilhelm, Baltimore, Md., 10 Mai 1910."

Les Remèdes Cuticura se vendent dans le monde entier. Potter Drug & Chem. Corp., Seuls Props., Boston.

☞ Expédié gratis, dernier Livre Cuticura de 32 pages.

INJECTION BROU
Prompt soulagement des Cas les plus obstinés; sans inconvénient. Aucun autre traitement requis.
VENDU PAR TOUS LES PHARMACIENS.

Economides est trouvé coupable.

Beaumont, Texas, 12 avril—Basile Economides, un ancien agent de police de la Nouvelle-Orléans, et la femme Effie Hoke, tenancière d'une maison mal famée de cette localité, ont été reconnus coupables hier par un jury de la cour fédérale de district, de violation de la loi interdisant la traite des blanches.

Les deux inculpés avaient amené des jeunes filles de la Nouvelle-Orléans à Beaumont pour les livrer à prostitution.

Leur sentence sera prononcée demain.

Absence du maire.

Le maire Behrman partira vendredi matin pour French Lick Springs, où il suivra pendant quelques semaines une cure thermale qui lui a été ordonnée par les docteurs. M. Behrman a été assez gravement indisposé pendant une quinzaine de jours et son médecin lui a prescrit un repos complet.

Pendant son absence le maire sera remplacé par M. McRacken, président du Conseil municipal.

Faux chèques.

Alex Credo, qui tient un restaurant rue Magasin 3963, a dit à la police hier soir qu'un nommé W. J. Wintraub, était entré dans son établissement ces jours derniers et lui avait donné deux chèques l'un de $3 et le second de $4.

Les chèques ont été retournés hier par la banque Whitney Central. Le signalement de Wintraub a été donné à la police.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres
No 628 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1643.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

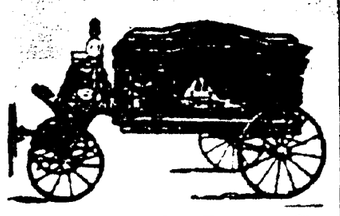

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Nd Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

EXCHANGE
Pour des terrains ou une propriété foncière, on donnera en échange une fabrique en ville, une dans la meilleure ville du Mississipi. Raison, on se retire des affaires. Lock Box 1789 en ville. 13 nov—

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

AMUSEMENTS

Orpheum
Phone Main 833.
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinées.....10 à 50c Soirs.....10 à 75c
"THE OLD SOLDIER FIDDLERS"
MAURICE FREEMAN & CO.
COVINGTON ET WILBUR
QUINN ET MITCHELL
SŒURS JUMELLES LORETTA
LEW WELLS
BRAHAM'S PHANTOGRAPHS
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME
11 avril—5f

10c LYRIC 6-Grands Actes-6 11 A. M. A 11 P. M.
Exclusivement des Vues Mouvantes
Venez Quand il Vous Plaira
Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez

Vapeur désemparé.

Le vapeur allemand "Hohenfeldt," consigné à la Texas Transport and Terminal Company, de notre ville, au sujet duquel on éprouvait des inquiétudes à la suite d'une avarie de machine qui lui est survenue en mer, est arrivé hier matin à la Havane, où il sera mis en réparation.

Les agents ont reçu aujourd'hui une dépêche annonçant que le "Hohenfeldt" arriverait lundi dans notre port.

PETITES ANNONCES.

DEMANDE—personne blanche compétente et sûre comme cuisinière, parlant un peu l'anglais. Doit coucher sur les lieux. Recommandations requises s'adresser 1408 rue Première, coin Colisée. 13av—1f

ON demande—Hommes voulant apprendre métier de barbier immédiatement avec notre nouvelle méthode de pratique gratuite. Nos instructions avec charte et diagrames sauvent années d'autres méthodes. Ne perdez pas de temps dans salons ou endroits appelés Collèges sans facilités d'enseignement. Avons centaines de gradués dépendant de nous comme barbiers. Quelques semaines qualifient. Tips représentent plus que gagnent la plupart des hommes. Venez ou écrivez au Moler Barber College, 516 rue St-Charles. 8 mars—6f

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Barruel, Henry
Crabot, Joseph
Dargein
Jarry, Louis
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Thiollière, Claude Antoine
Zettwog, Ignace

oct—19us

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Rose, Veuve de Lewis Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 96.035 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Virginia Mears, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL Greffier. —McCloskey & Benedict, avocats. 12 avril—12 16 21

Succession de James Lamb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 93,701. — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Captain L. V. Cooley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — McCloskey & Benedict, avocats. 12 av—12 16 21

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE

SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

Nouvelle-Orléans, Lne., 4 avril 1911.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 23 de 1910, tel que l'a amendé l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale à sa seconde session extraordinaire de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le 8me jour du mois de mai 1911 pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et se rent ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont sujettes à savoir :

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir : $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et canceles et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans pas plus de soixante jours de la date de l'ouverture desdites soumissions

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartée de la ville de la Nouvelle Orléans portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires seront collectés par la Commission de Liquidation de la ville et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence, ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Egouts et de l'Eau.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte, et à se conformer à toutes les provisions desdits statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marques toutes les soumissions : "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si l'on s'adresse à T. Wolfe Jr. secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr,
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville

7 avril —7 au 7 mai inc.

—Mazette ! gouailla l'autre, après avoir détaillé sa toilette d'un coup d'œil ironique, toujours belle, ma fille ?

La mégère parut flattée du compliment, un sourire ignoble découvrit son unique dent.

—Ce n'est rien, aujourd'hui, mon p'tit, mais si tu m'avais vue dans mon temps ! Allons, jacte ?

—Justement, j'ai à te parler de " ton temps ".

—Ah !

—Oui. Je voudrais que tu me racontes ta fameuse tournée en Amérique avec ce cabot qui avait lâché sa femme pour se mettre avec toi.

—Samson ?

—Je t'écoute, invita Bourbillon, qui se disposa à jeter des notes sur son bloc. Allons, va, et ne crains pas de m'ennuyer avec les détails.

On pense si l'Ogresse s'empressa de satisfaire la curiosité du " patron ", dont l'attention complaisante la combtait d'orgueil.

Jamais elle n'avait été à pareille fête.

Nous résumerons son récit — en le rectifiant quelque peu....

La jeune femme en question s'appelait Juliette. L'Ogresse ignorait son nom de famille, mais elle savait que le père était professeur au lycée de Nantes, où la fille connut et épousa, contre le gré de ses parents, un comédien, Samson qui appartint, une saison, à la troupe des théâtres municipaux.

Ce Samson était un infâme cabotin qui la rendit très malheureuse, la trompant avec toutes les rouleuses des planches, la battant, lui infligeant en un mot les pires humiliations, les pires traitements.

Même, de retour à Paris, il la planta là, quelque temps, pour suivre une de ses camarades, — laquelle n'était autre que la narratrice elle-même, la Linda.

Pendant cette période d'abandon, Juliette eut, avec un auteur dramatique — dont l'Ogresse avait oublié le nom, — une liaison d'où naquit un petit garçon qui reçut le nom de Joël.

Samson semblait ne plus se soucier de sa femme, quand, brusquement, il reparut pour lui signifier d'avoir à le suivre, avec son enfant, dans une tournée en Amérique.

Elle dut obéir, le cœur brisé. Tous trois partirent.

Le motif qui avait dicté ce revirement au comédien était celui-ci :

Il savait que la mère de sa femme avait un frère richissime établi à New-York, et, comme cette ville était le point initial de la tournée, il avait conçu le projet d'envoyer Juliette implorer la générosité de son oncle.

La jeune mère se prêta d'autant plus facilement à ses desseins, qu'elle voyait là la possibilité d'assurer l'avenir de son fils.

Mais l'oncle ne voulut voir en elle qu'une intrigante et refusa durement de la recevoir.

Déçu dans sa cupidité, le mari, dans un esprit de basse vengeance, égara le petit Joël, alors âgé de treize à quatorze mois.

Juliette mourut de désespoir et Samson, peu après, fut tué d'un coup de revolver dans une rixe avec un rival yankee qui lui disputait les faveurs de la Linda.

Là s'arrêtait le récit de l'Ogresse.

Quelles qu'en fussent les lacunes, il était aisé pour Bourbillon, en les rapprochant des confidences du Roi du papier, interceptées par Léonce, d'en tirer la certitude que l'oncle en cause était bien le Roi du papier, et la mère de la jeune femme, Mme Léoni, née Denise de Chêneroy, dont le mari, professeur au lycée de Nantes, répondait, avec un peu plus de précision, au vague signalement fourni, "employé d'administration en province."

Bourbillon ayant noté ces deux précieux détails, poursuivit son interrogatoire.

—La Samson avait d'autres parents que sa mère et l'oncle d'Amérique ?

—Oui, deux tantes, mais tout ce que je sais, c'est qu'une de celles-ci avait habité Rouen.

—Rouen ?.... Tu es sûre ?

—Oui, une noble, son nom commençait par un de....

—Bon ! pensa Bourbillon, Mme de Trévelan....

L'Ogresse continuait :

—Je me rappelle maintenant que l'oncle aussi commençait par un de.... Hein ! penses-tu, cette chipie ? — Ah ! ah ! tu parles, mon petit, qu'on l'avait dégotée, malgré qu'elle sortait de la caisse de Jupiter !....

La vieille drôlesse éclata d'un rire grossier qui se termina par une quinte de toux.

—Après ? insista Bourbillon.

—Dame, je ne vois pas autre chose.

—Et le petit Joël, tu n'as pas su, par la suite, ce qu'il était devenu ?

—Non, il a dû crever dans quelque coin de New-York, à moins qu'on ne l'ait ramassé pour le mener à un asile d'enfants trouvés.

—C'est bien, ma fille, tu peux te retirer. Empoche ceci pour ta peine.

Il lui tendait un louis.

—Mince de pognon ! ricana la mégère. On jacterait tous les jours pour ce prix-là.

—Non, assez causé sur cette histoire ! tu tâcherae même de la mettre dans les oubliettes. Motus à quiconque, désormais.

Elle sortit, après une nouvelle révérence, et bientôt son pas lourd craqua dans l'escalier.

Bourbillon ne se tenait pas de joie.

—Cela se dessine, exulta-t-il, se frottant les mains.

Mme Léoni à Nantes, Mme de Trévelan à Rouen. Voici déjà deux amorces de pistes et je serais bien étonné si ces deux-là ne me conduisaient pas à la troisième.

Effectivement, le lendemain de l'interrogatoire de la Linda, il se transportait dare dare à Nantes. Là, Mme Léoni, pauvre octogénaire affaiblie d'esprit, artificieusement questionnée, à cent lieues de soupçonner l'intérêt que le vieux brigand attachait à ses réponses, lui apprenait que l'unique représentante actuelle de la branche Baguenet se trouvait être une orpheline de six ans, au nome de Gilberte Aubin, recueillie par de braves ouvriers dont elle lui donna l'adresse à Paris.

Mme Léoni, par suite de dissentiments, avait complètement perdu de vue son autre nièce, Victoria de Trévelan.

Mais, pour ce qui était de celle-ci, sachant par Léonce que cette tante de Juliette Samson était veuve d'un capitaine au long-cours—par l'Ogresse qu'elle avait habité Rouen—Bourbillon n'eut pas besoin de battre bien longtemps l'estrade dans cette ville pour y découvrir son ancienne adresse boulevard Beauvoisine, où l'on lui donner celle de son domicile subséquent à Paris.

Dès lors il n'avait plus qu'à suivre la filière, pour aboutir en fin de compte au résultat suivant :

Mme de Trévelan était morte, laissant une fille qui avait épousé un monsieur Deveyres, rentier, installé à Suresnes, villa des Roses, depuis environ dix-huit mois, et laquelle également était morte, transmettant à sa fille Germaine, actuellement âgée de vingt ans, ses droits ignorés à la succession de son oncle.

Cette succession, au résumé, devait donc, conformément aux dernières volontés de M. de Chêneroy, aller par parts égales à quatre héritiers, savoir :

Le secrétaire, Richard Monday ;

Mme Léoni, une vieille femme qui avait déjà un pied dans la tombe, et à demi inconsciente ;

Gilberte Aubin, une enfant à peine au début de la vie ;

Germaine Deveyres, une demoiselle à marier....

Que le secrétaire étranger, inconnu à Paris ; la vieille femme sans parents, sans attaches, à l'existence de qui personne ne s'intéressait plus depuis longtemps ; l'enfant, une orpheline à la charge d'un ménage d'ouvriers, vinssent à disparaître par suite d'accidents faciles à susciter—et Germaine Deveyres réunissait intégralement sur sa tête le colossal héritage du tonton d'Amérique—quelque chose comme trois ou quatre cents millions!....

On devine quel était le candidat désigné par les deux misérables pour recueillir cette dot princière....

Les scrupules ne les gênaient point.

Pas une minute ils n'envisagèrent ce qu'il y avait de monstrueux dans la conception d'un plan qui consistait à supprimer toute une famille.

Et la considération des risques à courir n'était pas pour les arrêter.

Léonce du moins, car son père se montrait plus timoré.

Quels risques, à y bien réfléchir ? »

Pour peu qu'ils échelonnassent convenablement leurs opérations, comment s'aviserait-on de soupçonner un lien criminel entre des faits isolés, s'étant produits non seulement à des époques et en des lieux différents, mais encore et surtout, antérieurement à l'ouverture de la succession, alors que nul au monde, en dehors de M. de Chêneroy et de son secrétaire n'était censé connaître l'existence du testament ?

En résumé, nul danger, tout profit.

Ils décidèrent donc d'agir.

Nous n'allons pas tarder à les voir à l'œuvre....

II

LA FOUDRE

Toc-toc!....

—C'est toi, Jeannette ? interroges une voix embrumée du sommeil.

—C'est moi, père.... Tu n'es pas levé ?

A continuer.